

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021 A 19H30

Présents : Bernard FARGEAS – Catherine MOLLIEUX – Jean Louis MOCELLIN– Thierry BRUNIER - Magalie GEOFFROY EMPEREUR – Claude DAVID

Absents : Camille LOUBET

Président de séance : Bernard FARGEAS

Secrétaire de séance : Catherine MOLLIEUX

DELIBERATION 2021-43

Acquisition d'une parcelle de terrain section B n°2296

Dans le cadre de la réfection du chemin du Four, Monsieur le Maire propose l'achat d'une parcelle de terrain section B2296, appartenant à M. Charles Villermet. Cette parcelle occupe une surface totale de 40 m² au lieu-dit «Le Chef-lieu », Il s'agit d'un terrain situé entre plusieurs parcelles privées et terrains communaux. Le prix de cette parcelle est fixé à 2000€.

DELIBERATION 2021-44

Vente d'une parcelle de terrain section B n°1581

Pour donner suite à la sollicitation de Mme Camille Tanneau, Monsieur le Maire propose la vente d'une parcelle de terrain section B n°1581. Cette parcelle occupe une surface totale de 54 m² au lieu-dit « Le Mollard ». Elle permet l'accès à un terrain adjacent bâti acquis par la même propriétaire. Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 2000€.

DELIBERATION 2021-45

SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
De verser une subvention de 3000 € au CCAS.

DELIBERATION 2021-46

SUBVENTION AUX ARTS JAILLISSANTS

La subvention de l'association des Arts Jaillissants est reconduite pour 2021 : 2500€
Pour les autres associations et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les subventions seront octroyées sous condition d'un budget prévisionnel des activités organisées.

DELIBERATION 2021-47

DEFRICHEMENT SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANTENNE FREE

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'installation d'une antenne relai téléphonique sur une partie de la parcelle 15 de la forêt communale de Montsapey par la société FREE. Ce projet nécessite le défrichage de l'emplacement sur une surface de 50 m². Le code forestier prévoit que ces travaux réalisés pour le compte de la commune et de la société FREE soient soumis à autorisation de défrichage.

Les parcelles concernées par la présente demande figurent dans le tableau suivant.

Commune	section	Numéro	Surface totale	Surface à défricher
MONTSAPEY	A	1332	92 ha 35 a 50 ca	00 a 50 ca

DELIBERATION 2021-48

ASSIETTE DE COUPE ONF ANNUELLE

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. François-Xavier NICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après

Etat d'assiette :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
6-7-9-10	EM	259	1.1	2019	2022	2022				X			Bois façonné	
7	IRR	450	5	2021	2022	2022	X						Bois sur pied	
9	AMEL	721	8.2	2020	2022	2022	X						Bois sur pied	
10	AMEL	300	4	2020	2022	2022	X						Bois sur pied	
15	IRR	562	12.5	2022	2022	2022	X						Bois sur pied	
16	IRR	248	4.6	2022	2022	2022	X						Bois sur pied	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

DELIBERATION 2021-49
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE EPAREUSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander une subvention au FDEC 2022 pour l'achat d'une épareuse. Le prix d'achat de la machine s'élève à environ 37 000€ HT.

DELIBERATION 2021-50
IMPLANTATION D'UNE ANTENNE FREE PRES DU CIMETIERE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail ainsi que tous les documents afférents à l'implantation de l'antenne FREE près du cimetière.

Emplacement

- Adresse : Lieu-dit Sous le cimetière, 73220 MONTSAPEY
- Références cadastrales : B2132 _ B2133
- Surface louée : 30m²

Loyer

- Montant : 1500€
- Non assujetti à la TVA

Durée

Le Bail est consenti et accepté pour une durée de DOUZE ANNEES entières et consécutives prenant effet à compter de sa date de signature par les Parties. Au-delà de son terme, le Bail se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de SIX années entières et successives.

.....
Questions diverses

- **ADMR** : En cas de besoin d'auxiliaire de vie, un service de livraison de repas est à l'étude pour les personnes dépendantes.
- **SIAEP** : Un troisième captage est en projet à Chenalet
- **GEG – Servitude de passage** : Une mise à jour des servitudes de passage est nécessaire concernant la liaison électrique entre le poste du Coter et la prise d'eau située sur le ruisseau de la Vénitier. Elle concerne les parcelles de Mr Villard René et Fille au Froget et Pommier Marcel au pont de la « réce ». A la suite des entretiens avec ces propriétaires, ceux-ci proposent d'en faire don à la commune, la parcelle pour Mr Pommier et l'emprise pour Mr Villard. D'ores et déjà, nous les en remercions. Une délibération sera prise au conseil municipal prochain.
- **Chemin du four** : La procédure d'acquisition de la parcelle de Mr Villermet Charles est engagée. Par ailleurs, un bornage est prévu au droit de la propriété Damevin.

Séance levée à 21h30